

29-08-2016

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 29 AOÛT 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Marcel Dubeau  
Maryse Gouger

Pierre Lépicier  
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.

Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

La conseillère Françoise Geoffroy et le conseiller Pierre Provost sont absents.

305-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 5, 12 juillet et 2 août 2016;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Fondation québécoise du cancer – Contribution financière;
6. Avis de motion – Règlement concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
7. Avis de motion – Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

**VOIRIE**

8. Résultat de la procédure d'enregistrement – Règl. n° 328-2016 – Construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie du rang Sainte-Marie et une partie du chemin de Saint-Jean, ainsi que la réfection du rang Sainte-Marie, incluant le réaménagement des intersections avec le rang Saint-Martin et le chemin de Saint-Jean (emprunt de 859 567 \$);
9. Résultat de la procédure d'enregistrement – Règl. n° 329-2016 – Construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie du chemin de Saint-Jean, du n° civique 5571 au n° civique 5601 (côté impair seulement), incluant le raccord aux services existants (emprunt de 75 858 \$);
10. Résultat de la procédure d'enregistrement – Règl. n° 330-2016 – Travaux de pavage, bordures et éclairage pour la future rue Plouffe et une partie de la rue Bissonnette du projet de développement domiciliaire « Faubourg St-Félix » (emprunt de 315 587 \$);
11. Camion 10 roues - Mandat au CGER;

**HYGIÈNE DU MILIEU**

12. Dépôt du rapport annuel 2015 sur la gestion de l'eau potable;
13. Vidange et disposition des boues, étangs aérés 2 et 3 - Mandat à la firme Solmatech (contrôle qualitatif) (TP-MR01.21-2016);
14. Zone Bayonne – Demande d'appui au projet de protection et de conservation des milieux humides (3 ans);

**URBANISME**

15. Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement du mandat de MM. Marcel L'Allier et Grégoire Leduc (2 ans);
16. Avis de motion - Règl. n° 331-2016 modifiant l'art. 3.4 du Règl. n° 141-2005 constituant le comité consultatif d'urbanisme;
17. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 332-2016 visant à modifier la grille des usages et normes de la zone C-207 du Règlement de zonage Village 390-97, à modifier la zone Co3-2 et à créer la zone Re2-7 à même la zone Re2-6 du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96;

**LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

18. Surveillance des gymnases (Nathalie Leblanc et Simon Ducharme);
19. Entente à signer concernant l'utilisation de la bibliothèque par l'École des Moulins;
20. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**306-2016**

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 5, 12 juillet et 2 août 2016 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**307-2016**

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 2 378 588,84 \$ (chèques n<sup>os</sup> 24 854 à 25 031) et les salaires de 154 005,24 \$ du mois de juillet 2016 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**Item 4**

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

**308-2016**

Fondation québ. du cancer

- Campagne 2016

- Contribution

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de la Fondation québécoise du cancer nous a été faite afin d'offrir une contribution à l'occasion de la campagne 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les Chevaliers de Colomb feront un brunch pour cette cause le 2 octobre prochain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'allouer une contribution de 250,00 \$ permettant à des personnes atteintes de cancer ou proches aidants de recevoir le soutien immédiat du personnel Info-cancer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**309-2016**

Avis de motion

- Règlement sur un

Code d'éthique et de

déontologie des élus

Madame la conseillère Maryse Gouger donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**310-2016**

Avis de motion

- Règlement modifiant le

Code d'éthique employés

Monsieur le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**Item 8**

**Règl. n° 328-2016**

- Période d'enregistrement

Le certificat concernant la procédure d'enregistrement tenue le 20 juillet 2016 sur l'approbation du Règlement d'emprunt n° 328-2016 est déposé par le secrétaire-trésorier :



**REGISTRE  
POUR  
RÉFÉRENDUM  
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2 art. 518 à 559).

Pour la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

**LE RÈGLEMENT N° 328-2016 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 859 567 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU RANG SAINTE-MARIE ET UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-JEAN, AINSI QUE LA RÉFECTION DU RANG SAINTE-MARIE, INCLUANT LE RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS AVEC LE RANG SAINT-MARTIN ET LE CHEMIN DE SAINT-JEAN, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 859 567 \$**

**CERTIFICAT** suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur : **le Règlement numéro 328-2016.**

Je soussigné,

René Charbonneau	Responsable du registre
Nom	Titre

de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

**5127**

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

**500**

Que le nombre de demandes faites est de :

**0**

Que le **Règlement numéro 328-2016** est réputé approuvé  
(Règlement, résolution, ordonnance)  
par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à Saint-Félix-de-Valois le 20 juillet 2016.

Signature

Responsable du registre  
Titre

**Item 9**

**Règl. n° 329-2016**

- Période d'enregistrement

Le certificat concernant la procédure d'enregistrement tenue le 20 juillet 2016 sur l'approbation du Règlement d'emprunt n° 329-2016 est déposé par le secrétaire-trésorier :



**REGISTRE  
POUR  
RÉFÉRENDUM  
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2 art. 518 à 559).

Pour la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

**LE RÈGLEMENT N° 329-2016 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 75 858 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-JEAN, DU N° CIVIQUE 5571 AU N° CIVIQUE 5601 (CÔTÉ IMPAIR SEULEMENT), INCLUANT LE RACCORD AUX SERVICES EXISTANTS, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 75 858 \$**

**CERTIFICAT** suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur : **le Règlement numéro 329-2016.**

Je soussigné,

René Charbonneau  
Nom

Responsable du registre  
Titre

de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

5

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

3

Que le nombre de demandes faites est de :

0



Que le **Règlement numéro 329-2016** est réputé approuvé  
(Règlement, résolution, ordonnance)  
par les personnes habiles à voter.

ou



Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à Saint-Félix-de-Valois le 20 juillet 2016.

Signature

Responsable du registre

Titre

**Item 10**

**Règl. n° 330-2016**

- Période d'enregistrement

Le certificat concernant la procédure d'enregistrement tenue le 20 juillet 2016 sur l'approbation du Règlement d'emprunt n° 330-2016 est déposé par le secrétaire-trésorier :



**REGISTRE  
POUR  
RÉFÉRENDUM  
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2 art. 518 à 559).

Pour la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

**LE RÈGLEMENT N° 330-2016 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 315 587 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE POUR LA FUTURE RUE PLOUFFE ET UNE PARTIE DE LA RUE BISSONNETTE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « FAUBOURG ST-FÉLIX », ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 315 587 \$**

**CERTIFICAT** suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur : **le Règlement numéro 330-2016.**

Je soussigné,

René Charbonneau Responsable du registre  
Nom Titre

de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

1

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

1

Que le nombre de demandes faites est de :

1

Que le **Règlement numéro 330-2016** est réputé approuvé  
(Règlement, résolution, ordonnance)  
par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à Saint-Félix-de-Valois le 20 juillet 2016.

Signature

Responsable du registre  
Titre

**311-2016**

Camion 10 roues - Mandat  
au Centre de gestion  
de l'équipement roulant

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité achète un camion 10 roues de la compagnie GloboCam Montréal inc. pour le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'** il est opportun d'avoir recours à des services de nature technique pour la vérification du camion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater le Centre de gestion de l'équipement roulant à fournir le service suivant :

- Inspection finale du camion afin de s'assurer qu'il répond aux spécifications techniques indiquées au cahier de charges n° TP-AV01.51-2016.

Pour ce service d'ingénieur, la tarification horaire est de 125 \$/heure, incluant les frais connexes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**Item 12**

Eau potable  
- Rapport 2015

Le conseiller Pierre Lépicier dépose à la table du conseil municipal le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015.

**312-2016**

Vidange et disposition  
des boues, étangs aérés 2 et 3  
- Contrôle qualitatif  
- Mandat à Solmatech

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de mandater Solmatech inc. pour effectuer le contrôle qualitatif dans le cadre du projet de vidange et disposition des boues des étangs aérés 2 et 3, selon les honoraires professionnels suivants (dossier n° TP-MR01.21-2016) :

- Technicien : (minimum 4 h) : 65 \$/h;
- Mobilisation : 80 \$/jour;
- Analyses de siccité : 25,50 \$/analyse
- Envoi des résultats par courriel : 200 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**313-2016**

Zone Bayonne  
- Appui au projet de protection et conservation des milieux humides

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme Action-Climat Québec, l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne souhaite déposer un projet ayant pour but de mieux encadrer la gestion des milieux humides, plus spécifiquement en ce qui a trait à la préservation de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité où le projet serait accepté pour financement, cet organisme aura besoin du soutien de la Municipalité pour un partage d'information, prêts de locaux ou matériels ou toutes autres contributions pouvant être pertinentes au projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois appuie le projet de protection et conservation des milieux humides préparé par l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne et qu'elle offre son soutien pour la réussite de ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**314-2016**

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)  
- Postes n° 6 et n° 7

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de renouveler le mandat des personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans :

NOM	POSTE
Marcel L'Allier	6
Grégoire Leduc	7

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**315-2016**

Avis de motion  
- Règlement modifiant l'art. 3.4 du Règl. 141-2005 constituant le CCU

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant l'article 3.4 du Règlement numéro 141-2005 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

**316-2016**

Adoption du 1<sup>er</sup> projet de Règlement n° 332-2016  
- Modif. grille usages et normes zone C-207, modif. zone Co3-2 et création zone Re2-7

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du premier projet de règlement numéro 332-2016 visant à modifier la grille des usages et normes de la zone C-207 du Règlement de zonage Village numéro 390-97, à modifier la zone Co3-2 et à créer la zone Re2-7 à même la zone Re2-6 du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 316-2016

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le premier projet de Règlement numéro 332-2016 soit adopté.

➤ *Ce premier projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 332-2016.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**317-2016**

Surveillance des gymnases

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'attribuer la surveillance des gymnases à M<sup>me</sup> Nathalie Leblanc et M. Simon Ducharme, selon les conditions suivantes :

1. le contrat débutera la semaine du 18 septembre 2016;
2. le contrat se terminera approximativement dans la semaine du 11 décembre 2016;
3. l'horaire sera établi en fonction des besoins;
4. la Municipalité versera 11,00 \$ pour chaque heure de surveillance effectuée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**318-2016**

Bibliothèque  
– Entente avec  
l'École des Moulins

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer une entente avec l'École des Moulins (Pavillons Sainte-Marguerite et Notre-Dame) relativement à l'utilisation des services de la Bibliothèque municipale de Saint-Félix-de-Valois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**319-2016**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 31 la présente séance soit levée.

---

Martin Desroches, maire

---

René Charbonneau, dir. gén. / sec.-trésorier

*« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*